

# COOPERATIONS ET SOLIDARITES INTERNATIONALES RESEAUX REGIONAUX MULTI-ACTEURS



## CHARTRE

Les réseaux signataires de la présente charte, engagés ensemble, pour leur part et selon leurs compétences, dans le développement de la coopération et de la solidarité internationales, conviennent de ce qui suit :

### Cadre général

Depuis le milieu des années 90, plusieurs régions françaises ont mis en place des « *dispositifs régionaux d'échange, d'appui et de concertation multi-acteurs de la coopération internationale* », à l'initiative conjointe de l'État, de collectivités territoriales et d'associations. Les autres acteurs ont ensuite été associés à la réflexion. Ces dispositifs se sont constitués en Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA).

Chacun de ces réseaux a une histoire, un statut et s'inscrit dans un contexte différent mais ils se retrouvent autour de trois spécificités fondatrices qui leur donnent une identité commune :

- Des **actions** ancrées dans le territoire régional ;
- Des **objectifs** au service de l'intérêt général en vue d'améliorer la qualité des actions de coopération et de solidarité internationale, et de contribuer à l'ouverture au monde des habitants de leurs territoires ;
- **L'animation d'un réseau** multi-acteurs (collectivités territoriales, associations, syndicats, entreprises, établissements publics et privés, acteurs universitaires et de la recherche, ...) dans une dynamique d'échanges, de travail collaboratif, de concertation et de subsidiarité.

Les RRMA développent des synergies et des partenariats entre eux et mettent leurs expertises à la disposition des acteurs des autres régions.

Les RRMA inscrivent leurs activités dans le cadre de la mise en œuvre des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) votés en septembre 2015 à l'ONU et la COP21 (accord de Paris) qui donnent un cadre multilatéral aux actions des acteurs des territoires français. Le Comité Interministériel à la Coopération Internationale et au Développement (CICID) renforce cette dynamique et confère à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale un rôle accru dans les politiques de développement.

Sur le plan régional et local ils prennent en compte la loi NOTRe et la nouvelle carte des régions notamment, qui appellent à une réflexion et à une redéfinition des actions à mener à l'international pour les différents acteurs, et en particulier les collectivités, en cohérence avec les orientations et propositions arrêtées par la CNCD dans le cadre du Livre Blanc « Diplomatie et territoires » paru en novembre 2016.

### Valeurs et principes d'actions

Face à l'interdépendance des peuples et des territoires, les RRMA agissent en faveur du développement humain et s'engagent dans la construction de solidarités environnementales, économiques, sociales et culturelles entre pays pour un monde solidaire et juste.

Dans une volonté de cohésion sociale, d'un vivre ensemble à faire advenir et d'une compréhension toujours plus grande des mécanismes internationaux qui régissent les relations entre les pays, les RRMA agissent

en faveur de l'ouverture au monde des habitants de leurs régions, en reconnaissant et en respectant la singularité de chacun.

Ils développent une stratégie efficace et concertée en faveur d'un développement durable, qui respecte l'ensemble des droits humains adoptés par les Nations Unies.

Ils favorisent l'émergence d'une citoyenneté mondiale en incitant leurs concitoyens à s'engager dans le respect des valeurs de la démocratie et de la laïcité, en impliquant le plus grand nombre et avec une attention particulière pour les publics les plus éloignés de la solidarité internationale.

En s'appuyant sur ces valeurs, des principes d'actions sont communs aux RRMA :

- La **subsidiarité** comme une caractéristique constitutive de chaque RRMA
- La **réciprocité**, au sein du réseau régional, et sur le plan national
- La **dimension multi-acteurs**, comme lieu de concertation, d'échanges, de débat, d'initiatives sur le territoire
- L'**évaluation** et la **capitalisation** des actions mises en œuvre pour vérifier la pertinence des missions dévolues aux RRMA et leur assurer une expertise commune à valoriser à l'échelle nationale dans le temps.

## Ancrage géographique

L'échelle régionale est la plus pertinente pour l'animation des réseaux. Les RRMA s'organisent pour concilier adaptation aux nouveaux périmètres des régions et disponibilité au service des différents acteurs et territoires qui composent les régions.

Il en découle les principes de concertation et mutualisation entre réseaux et de transparence.

## Objectifs communs

A travers leur adhésion à cette charte, les RRMA s'engagent à :

**1 - Développer la visibilité nationale et internationale des démarches et actions de coopération et de solidarité internationales** des territoires et de leurs acteurs dans **leur diversité**.

**2 - Favoriser l'échelle régionale** comme catalyseur de la diversité de ses composantes territoriales.

**3 - Informer, communiquer et promouvoir** la coopération internationale et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans toutes leurs composantes.

**4- Faciliter et inciter l'engagement à l'international de tous les acteurs du territoire**, notamment dans des démarches collectives.

**5- Permettre à leurs concitoyens de construire une vision du monde ouverte et solidaire**, notamment à travers l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale.

**6- Faciliter et appuyer le travail de chaque réseau régional** par l'échange d'expériences et des possibles mutualisations.